

Les réservations pour la campagne Hiver 2024/2025 de la CCAS sont ouvertes à partir du 2 octobre 2024.

C'est l'occasion idéale pour planifier vos vacances d'hiver! Que vous soyez amateur de sports d'hiver, à la recherche de détente ou de bien-être, consultez dès à présent le catalogue des séjours et choisissez la destination qui vous convient le mieux.



Les dates à retenir

Pour les adultes et familles :

- L'ouverture des inscriptions en réservation directe se fera **le 2 octobre**.
- L'ouverture des inscriptions au tour de rôle se fera **le 8 octobre**.
- La date limite des inscriptions au tour de rôle est fixée **au 29 octobre**.

Pour les enfants et ados, vive la colo! :

- Inscriptions aux colos de fin d'année **du 15 au 29 octobre 2024**
- Inscriptions aux colos d'Hiver (février - mars) 2025 **du 5 au 19 novembre 2024**

Un coup de pouce pour votre séjour à la neige?

Votre CMCAS propose aussi une aide spécifique pour les séjours neige, afin de faciliter l'accès aux sports d'hiver.

Cette aide couvre :

- Les frais de location de matériel de ski et les remontées mécaniques dans le réseau des villages vacances de la CCAS.
- Les frais de transport : carburant, péages, transports en commun ou covoiturage.

Le montant de l'aide est plafonné à 450 € pour les frais de séjour et 450 € pour le transport, sous conditions de ressources.

Formulaire à remplir : Aide aux séjours neige 2024 2025



Conditions d'éligibilité :

- Coefficient social inférieur ou égal à 14000 pour une personne seule ou une famille monoparentale.
- Coefficient social inférieur ou égal à 11000 pour un couple avec ou sans enfant.

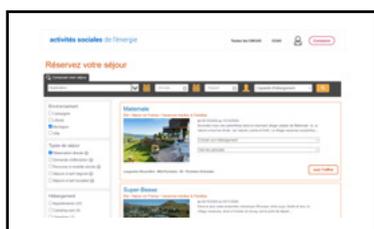


Comparez les options de covoiturage et les coûts des transports en commun pour maximiser vos économies.

Conservez bien vos justificatifs de dépenses (transport, location de matériel, etc.) pour simplifier votre demande de remboursement.

N'attendez plus! Consultez le catalogue des séjours et réservez dès maintenant

sur le Portail vacances :



Altitude, froid et verglas peuvent être dangereux, restez prudents et prenez soin de vous.
Pour toute information complémentaire, contactez votre représentant local FO Énergie.